

AU CŒUR DE L'EMPLOI PUBLIC LOCAL



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017



Le mot du président



En 2014, année de la première diffusion de notre bilan d'activités, un rapport de l'inspection générale de l'administration (IGA) évoquait la possibilité d'une disparition des centres de gestion. Trois ans plus tard, dans un nouveau rapport de cette même IGA, non seulement il n'en est plus question, mais nos établissements sont reconnus comme **« porteur d'innovation sur un grand nombre de processus RH »** et comme garantissant **« par leur coordination et leur expertise une sécurité juridique sur la plupart des opérations de gestion. »** (*)

Cette reconnaissance de notre expertise ne doit rien au hasard. Si les CDG sont effectivement efficaces pour la gestion des ressources humaines des collectivités, c'est qu'ils ont su se doter de plusieurs atouts maîtres : la mutualisation, source d'économies, qui s'étend maintenant au niveau régional, leur expertise en matière de conseil statutaire, de sécurité et santé au travail, et d'emploi, et leur rôle de tiers de confiance auprès des collectivités.

Cette reconnaissance de notre expertise est un motif de satisfaction. C'est également un encouragement à poursuivre. Nos projets pour 2018, dont certains sont présentés ici, portent cette volonté de renforcer les mutualisations pour proposer une offre de service harmonisée et des coûts maîtrisés.

Et pour nous en assurer pleinement, le conseil d'administration du CDG 38 a décidé de prendre sa part dans l'effort de contrainte budgétaire auquel chaque collectivité est tenue. Ainsi, la cotisation versée au CDG par les employeurs affiliés diminuera en 2018 de façon significative, et les facturations relatives d'une part à la protection sociale complémentaire, d'autre part à la dématérialisation, seront supprimées.

L'avenir ne se subit pas, il se prépare en agissant. C'est ma conviction, celle des élus et celle des agents du CDG 38. Ensemble, nous agissons pour assurer, avec vous, la continuité d'un service public local de proximité solidaire et agile, pour des territoires en mouvement.



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Marc Baietto,
Président du CDG 38

Les Président-e-s des 12 CDG de la région Rhône-Alpes-Auvergne ont signé une charte de coopération pour la période 2017-2020. Cette coopération permet une harmonisation des prestations sur l'ensemble du territoire et la mise en commun des expertises, sans remise en cause de la proximité et avec des économies sur la dépense publique. Trois domaines font désormais l'objet d'un pilotage régional : l'organisation des concours et examens professionnels de toutes catégories, l'expertise et l'information statutaire, l'emploi (observatoire de l'emploi, conférence régionale, gestion des fonctionnaires momentanément privés d'emplois de catégories A et B).

Six autres missions complémentaires peuvent aussi être mises en œuvre à l'échelle régionale : l'assistance à la retraite, l'assistance à la mobilité, le conseil en organisation, les bilans de compétence, le calcul des allocations de retour à l'emploi, la paie externalisée.

Le CDG 38 s'est saisi de ces possibilités de coopération :

- il assure le pilotage régional de l'Observatoire régional de l'emploi territorial ;
- il est centre organisateur de concours et d'exams professionnels. 7 centres sont répartis sur la région (contre 12 auparavant), ce qui garantit une organisation simplifiée pour les candidats et des coûts logistiques maîtrisés pour les CDG ;
- il bénéficie du service mutualisé d'expertise juridique statutaire du CDG 69 ;
- il réalise la gestion externalisée de la paie pour le compte du CDG 69.

En 2018, une étude, cofinancée par les 12 établissements, établira la faisabilité d'un service d'archivage électronique mutualisé.

COOPÉRATION RÉGIONALE : LES 12 CDG INTENSIFIENT LEUR PARTENARIAT

7 concours et
1 examen
professionnel organisés,
4210 candidats reçus



La dématérialisation a connu en 2017, une montée en puissance dans les collectivités de l'Isère, toutes tailles confondues. Le CDG 38 a accompagné ce mouvement en mettant à disposition des outils mutualisés et des conseils personnalisés. 285 collectivités et établissements utilisent désormais une ou plusieurs des trois solutions de gestion proposée : « S2LOW » pour la télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité (Actes) ; « Chambersign » pour l'acquisition de certificats électroniques ; « I-parapheur » pour la gestion des flux financiers (Hélio PES V2). En complément, les équipements ont été renforcés pour proposer aux collectivités un accès en mode portail à plusieurs applications : logiciel de gestion des carrières (CIRIL), logiciel de médecine préventive (MEDTRA), plateforme de messagerie sécurisée (Pastell).

285
collectivités adhèrent à
une solution de gestion

DÉMATÉRIALISATION DE PLUS EN PLUS DE SOLUTIONS MUTUALISÉES

Le contrat cadre de prestations sociales, arrivé à échéance en 2017, a été renouvelé pour quatre ans, jusqu'en 2021. Le groupe UP - Chèque Déjeuner, acteur du secteur coopératif, a remporté la consultation. Proposé depuis 2011, ce contrat permet aux employeurs de délivrer des titres restaurant à leurs agents avec un coût réduit grâce à une participation financière de la collectivité. Les prestations sociales sont en effet un levier essentiel d'attractivité, dans la perspective du renouvellement des effectifs dans les prochaines années, et de lutte contre les inégalités et la précarité. Ouvert à l'adhésion facultative des collectivités, le contrat leur permet d'obtenir des conditions financières mutualisées. À ce titre, aucun coût de gestion n'est facturé : la collectivité ne paye que la valeur faciale des titres. 109 collectivités y adhèrent aujourd'hui.

UN NOUVEAU CONTRAT CADRE POUR L'ACTION SOCIALE

Depuis 2007, le CDG38 et la délégation du CNFPT gèrent en commun leur fonds documentaire. La consultation est ouverte à tout public et les agents territoriaux peuvent emprunter les ouvrages et revues disponibles. En 2017, la publication des bibliographies (y compris celles de préparation aux concours) a été modernisée : elles sont désormais disponibles en ligne (sur www.pearltrees.com).

LE CENTRE DE DOCUMENTATION TERRITORIALE FÊTE SES 10 ANS



Le CDG 38 qui gère la carrière de près de 13 000 agents a connu en 2017 une année de forte activité. D'abord avec l'ouverture aux collectivités du portail CIRIL. 85 % d'entre elles ont adopté ce nouvel outil qui permet aux employeurs de consulter la carrière de leurs agents et d'éditer les propositions d'avancements d'échelons ainsi que les arrêtés correspondants. De son côté, l'accueil téléphonique du pôle Conseil statutaire a permis d'apporter des réponses courantes et des conseils, notamment sur les dispositions du PPCR et du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP. 76 dossiers de saisine RIFSEEP ont ainsi été présentés au Comité technique en 2017. L'expertise juridique du Pôle a également mobilisé sur des dossiers de protection sociale, de licenciement, de cumul d'activités, de promotion interne (620 dossiers contrôlés)...

UNE ANNÉE PLEINE POUR LA GESTION DES CARRIÈRES

12 979
dossiers carrières
d'agents gérés

15 missions de conseil et d'appui au recrutement
12979 carrières gérées, 622 dossiers de promotion interne contrôlés et 14973 avancements validés, 513 dossiers de retraite validés et 52 dossiers d'expertise juridique statutaire
24 CAP (888 dossiers examinés) et 13 CT/CHCST (467 dossiers examinés)
14 dossiers soumis au Conseil de discipline
33 réunions et 3228 dossiers instruits
25000 heures de décharges d'activité syndicales rémunérées et 12000 € de subventions aux organisations syndicales

CARRIÈRE / RH

Conseil en GRH

Instances paritaires

Gestion des carrières

Instances médicales

Dialogue social

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

GESTION LOCALE

Archives itinérantes

337 journées d'intervention (32 collectivités)
257 ml d'archives classées et 289 ml proposées à l'élimination
21 diagnostics et 2 plans de classement des documents électroniques

Dématérialisation

(Actes, I-Parapheur...)

Paies externalisées

4308 bulletins de paies réalisés pour 9 employeurs

Assurance Statutaire

313 employeurs assurés et 10738 agents couverts

Documentation

315 nouveaux ouvrages et 704 visiteurs externes

Ticket-restaurant

109 collectivités adhérentes

Mutuelles

188 employeurs adhérents en Santé (2499 agents couverts) et 163 en Prévoyance (5029 agents)

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Santé au Travail

10803 agents suivis, 3767 visites médicales et entretiens infirmiers
140 actions en milieu de travail

Prévention des Risques Professionnels

104 missions de conseil
157 assistants de prévention formés et 61 journées d'inspection (ACFI)

129 jours consacrés à l'action en milieu de travail

Prévention des RPS

134 situations individuelles et collectives suivies par les psychologues du travail

189 agents pris en charge par les assistantes sociales

38 diagnostics RPS réalisés (binôme psychologue du travail et ingénieur)

EMPLOI / CONCOURS

Missions temporaires

90 missions de remplacements réalisées

Promotion de l'emploi

295 candidatures orientées et 64 candidats reçus en entretien
5 forums et 17 réunions d'information

Mobilité

152 entretiens individuels avec 85 agents en demande de mobilité
94 ateliers d'accompagnement

Maintien dans l'emploi

216 personnes sensibilisées aux enjeux du handicap
89 aménagements de postes et 3 études ergonomiques réalisés

Bourse de l'emploi

4529 déclarations de vacance et 2420 offres d'emploi diffusées

Sélection professionnelle

597 personnes titularisées depuis 2013

Maison de l'emploi territorial

3616 demandes traitées

Concours

7 concours et 1 examen professionnels organisés pour 3711 candidats et 144 lauréats

Professionalisation

11 demandeurs d'emploi formés au métier d'Assistant RH/Paie
11 contrats d'apprentissage et 15 contrats aidés au bénéfice de personnes en situation de handicap

2017 EN 8 FAITS MARQUANTS



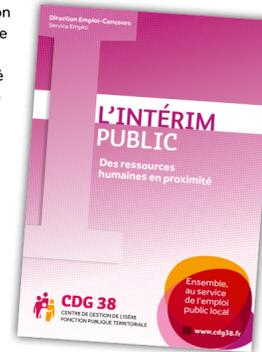
3 INITIATIVES EN FAVEUR DE L'EMPLOI TERRITORIAL

Le CDG 38 a poursuivi en 2017 son action en faveur de l'emploi territorial.

La session de formation « d'Assistant RH » a connu un vrai succès : 90 demandeurs d'emploi y ont postulé, 11 candidats ont été retenus, et 9 ont déjà trouvé un emploi en collectivité après leur formation de 3 mois. La preuve que cette formation répond à un besoin réel.

L'offre de service en matière d'aide au recrutement a été étoffée. Jusqu'alors, elle se limitait à la publicité des déclarations de vacances de postes et des offres d'emploi (via le site www.emploi-territorial.fr), et à l'assistance au recrutement sous forme de recherche de lauréats. Elle englobe désormais l'ensemble du processus de recrutement, depuis la définition du besoin et des critères de sélection jusqu'à la participation au jury, en passant par la rédaction du profil de poste et l'analyse des candidatures. Une mission de conseil est spécifiquement dévolue au recrutement des encadrants (DGS, DGA, DRH, DST, responsable de service), avec pour particularité de proposer l'évaluation des compétences managériales des candidats (questionnaire Perfmanager) et sa restitution.

2017 a également vu la relance du service des missions temporaires. Les besoins restent importants dans les collectivités et y répondre est une garantie de la continuité de la qualité du service public. Une brochure de présentation de la mission a été diffusée à l'ensemble des collectivités affiliées. Elle rappelle que le CDG 38 propose une solution sur mesure qui simplifie la tâche des employeurs et leur fait gagner du temps : il sélectionne et recrute un agent immédiatement opérationnel, aux compétences adaptées, dont il assure la gestion administrative (y compris l'établissement de la paie). Un correspondant Intérim est désormais en charge de rencontrer l'employeur pour étudier avec lui ses besoins. Une nouvelle tarification permet que cette offre soit accessible à tous les employeurs : les frais de traitement administratif facturés aux collectivités ont été réduits et ils sont désormais modulés selon leur taille.



Disponible sur : www.cdg38.fr
(rubrique : cdg38/nos publications)

PAIE : UNE OFFRE ENTièrement RÉNOVÉE

En lien avec la recomposition des territoires et la mutualisation de la fonction RH, le CDG 38 s'emploie à faire évoluer son offre de service. Pour s'assurer qu'elle réponde aux besoins des employeurs, une enquête a été confiée à la « Junior entreprise » de Grenoble École de Management. 290 collectivités ont répondu au questionnaire envoyé au printemps 2017. Trois priorités sont ressorties des attentes exprimées par les employeurs : la réalisation de la paie, le conseil statutaire et la gestion des retraites. Dans ces trois domaines, l'offre de service évolue progressivement.

Un premier chantier a été finalisé en 2017. 4 prestations complémentaires composent désormais l'offre en matière de Paie : la gestion complète des opérations de paie (ce service existe depuis 2011) ; la réalisation d'audits du système de paie (vérification de la fiabilité réglementaire et comptable) ; un service « SOS Paie » (mise à disposition en urgence d'un agent formé en cas d'absence ponctuelle) ; un service « Intérim RH » (mise à disposition d'un Assistant RH pour faire face à une absence de longue durée). Ces solutions de gestion permettront de répondre aux exigences des employeurs en matière de fiabilité, de conformité et de qualité de la paie de leurs agents. Une brochure les détaillant a été diffusée aux collectivités affiliées.

L'évolution de l'offre de service s'accompagne d'une nouvelle organisation en interne. Afin d'améliorer la transversalité des réponses aux employeurs et leur pertinence en regard des particularités de chaque collectivité, chaque employeur dispose désormais d'un correspondant unique, pour le conseil statutaire et la réalisation de leurs paies. Cette structuration intervient à effectif constant, grâce notamment à un engagement des agents dont les missions vont évoluer, leur formation et l'amélioration qualitative des procédures.



Disponible sur : www.cdg38.fr
(rubrique : cdg38/nos publications)



ÉCHIROLLES SE DÉSAFFILIE

Au 31 décembre 2017, 517 communes et 226 établissements publics sont affiliés au CDG 38, représentant 12 979 agents territoriaux. La ville et le CCAS d'Echirolles ont choisi de se désaffilier. Conformément à la loi, les assemblées délibérantes des collectivités affiliées ont été consultées. Ce départ a pris effet le 1^{er} janvier 2018. Une convention a été conclue avec la ville d'Echirolles qui continuera de recourir aux services du CDG 38 pour la médecine préventive et les instances médicales, dans le cadre d'une tarification spécifique.

517
communes &
226
établissements
publics affiliés

7 CHANTIERS MAJEURS

LE CDG 38 À VOS CÔTÉS EN 2018

CENTRE DE GESTION

LA COTISATION EMPLOYEUR BAISSE EN 2018

Premier établissement mutualisateur au service des collectivités, le CDG 38 a vocation à proposer des solutions adaptées et performantes, tout en restant accessibles à tous les employeurs, dans leur diversité. Les plus petites collectivités doivent être préservées d'un décrochage qualitatif. Pour s'en assurer, dans un contexte de contrainte budgétaire accrue, **le conseil d'administration de l'établissement a décidé de prendre sa part dans l'effort financier auquel toutes les collectivités sont aujourd'hui tenues.** Le budget 2018 acte donc une baisse de la cotisation des affiliés obligatoires, prévue entre 5 à 10 %. Le taux de cotisation était inchangé depuis 2002. En outre, les facturations relatives d'une part à la protection sociale complémentaire, d'autre part à la dématérialisation, seront supprimées. Le CDG 38 et les collectivités partagent les mêmes contraintes et relevent ensemble les mêmes défis.

ORGANISER LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

2018 est une année importante pour le dialogue social avec le renouvellement des instances paritaires : le Comité technique (CT) et le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), les Commissions Administratives Paritaires (CAP) et, pour la première fois, les nouvelles Commissions Consultatives Paritaires (CCP). Comme à chaque élection professionnelle, le CDG 38 sera mobilisé pour vérifier la fiabilité des listes (nouveau en 2018 : les listes de candidats doivent respecter la proportion femme/homme des agents représentés, soit en moyenne 2 sur 3), déterminer le protocole électoral avec les organisations syndicales et contrôler les opérations de vote.

Pour la première fois en 2018, tous les scrutins organisés par le CDG interviendront par correspondance, avec un émargement électronique (code barre et crayon optique).

Les élections verront se mettre en place les CT et CHSCT pour les collectivités ayant dépassé le seuil des 50 agents et qui ne dépendront plus du CT-CHSCT départemental. Les équipes du CDG 38 seront à leurs côtés pour les accompagner dans cette étape. Les nouvelles CCP placées auprès du CDG 38 pour les collectivités affiliées seront également instaurées. Quelque 10 200 agents contractuels sont concernés en Isère.



GESTION LOCALE

BILAN SOCIAL 2017 :

UN NOUVEL OUTIL POUR SIMPLIFIER LA SAISIE

En 2018, les employeurs territoriaux doivent réaliser leur Bilan Social 2017. Comme lors des précédentes campagnes, le CDG 38 les accompagnera dans la réponse à l'enquête et dans l'analyse des résultats. Cette année, **une nouvelle application simplifie la collecte des données via l'import du fichier N4DS vers le bilan social.** Cette solution informatique a été développée pour tous les CDG avec le concours actif de quelques-uns, dont le CDG 38. Du fait de son ergonomie et de sa grande simplicité, elle facilitera la tâche des gestionnaires.

COMMUNE NOUVELLE : ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

10 communes nouvelles (regroupant 21 collectivités) ont été créées en Isère depuis 2015. 2018 est la dernière année utile pour mener à son terme un projet de création ou d'extension d'une commune nouvelle, avant les élections municipales de 2020. En 2019, il ne sera pas possible de procéder à une telle création. La fusion emporte des changements multiples (politiques, culturels, organisationnels, RH...) pour les élus comme pour les agents, qui justifient d'être accompagnés.

Le réseau départemental des communes nouvelles qu'anime le CDG 38 facilite les transferts d'expériences et le partage des outils.

Le Pôle Conseil accompagne pleinement les communes: méthodologie de conduite de projet, instance de pilotage, état des lieux et harmonisation RH (temps de travail, régime indemnitaire ou d'action sociale...), saisine du Comité technique départemental dans le cadre de la réorganisation des services...

Et aussi

Accompagner le prélèvement à la source

Afin de sécuriser les modalités de dépôt des déclarations et de récupération des taux, le CDG 38 teste depuis janvier 2017, les flux avec la DGFiP. Il sera prêt à conseiller les collectivités en 2019, et à accompagner celles qui recourent à son service de gestion de la paie.

Proposer le service du déontologue

Pour permettre à tout agent, dont c'est le droit, de consulter un référent déontologue, le CDG 38 a mis en place une instance collégiale de déontologie (un magistrat, un élu et un fonctionnaire territorial). Elle peut être saisie par les agents des collectivités qui ont, par convention, confié cette mission au CDG.

CARRIÈRE / RH

ACCOMPAGNER LA MUTUALISATION INTERCOMMUNALE

Le CDG 38 accompagne et facilite le partage des fonctions RH entre collectivités à l'échelle intercommunale. En 2016, une charte de coopération avait été signée avec la Communauté de communes de l'Oisans. **2018 verra se concrétiser un nouveau partenariat avec la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais, faisant du CDG 38 l'interlocuteur direct de l'EPCI pour les demandes émanant des 33 communes qui le composent.** De plus, l'EPCI qui ne gère pas la paie des agents pour les communes, favorisera leur accès au service du CDG 38 par un cofinancement de la prestation. Ainsi, en s'appuyant sur les prestations mutualisées du CDG, les collectivités réaliseront des économies substantielles par redéploiement des compétences.

UNE NOUVELLE OFFRE CARRIÈRE ET RETRAITE

Suite à l'enquête menée en 2017 auprès des employeurs pour connaître leurs attentes en matière de services RH, le CDG 38 fait évoluer son offre. Fin 2017, 4 nouvelles solutions de gestion dédiées à la Paie ont été lancées. En 2018, c'est l'offre de service en matière de conseil statutaire et de retraite qui évolue. Afin d'apporter une réponse plus personnalisée aux employeurs, le service Carrière reprend ses permanences régulières en différents lieux du département. Il animera également des réunions d'information collective sur les territoires. De plus, **chaque collectivité aura désormais un correspondant unique pour le conseil statutaire, la gestion des carrières de ses agents et, si elle adhère au service, la réalisation des paies.** En matière de retraite, les collectivités pourront confier au CDG 38 la gestion complète des dossiers de liquidation (actuellement seul le contrôle était proposé). Un conseil individualisé aux agents sera également proposé, à l'occasion de rencontres sur les territoires.

PRÉVENIR LES CONTENTIEUX PAR LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE

La médiation est un mode de règlement amiable des litiges rapide, peu coûteux et surtout efficace : le dialogue est renoué et la solution retenue à l'accord des parties, ce qui évite une action en justice. Convaincu de son intérêt pour les employeurs et les agents, le CDG 38 s'est porté volontaire pour proposer la médiation préalable obligatoire prévue par la loi de modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle. Avec 45 autres établissements, il s'engage dans l'expérimentation pour 3 ans.

Les agents et les employeurs pourront, à partir d'avril 2018, saisir le médiateur du CDG, tiers de confiance, afin de les aider à trouver une solution amiable à leur différend. Une brochure diffusée aux collectivités, détaille la procédure et ses avantages.



Disponible sur : www.cdg38.fr
(rubrique : cdg38/nos_publications)

SANTÉ AU TRAVAIL

RENFORCER LA MÉDECINE PRÉVENTIVE

La réorganisation du service, débutée en 2014, avec le renforcement des équipes d'intervenants (médecins et infirmiers, préventeurs, psychologues et assistants sociaux) et plus d'actions conduites en milieu de travail, a porté ses fruits. En 2018, le CDG 38 qui suit déjà près de 11 000 agents par an (+ 15 %), pourra assurer la prise en charge de nouvelles collectivités.



2017 EN CHIFFRES

517
communes

226
établissements
affiliés

8
adhérents
volontaires

12 979
agents
rattachés

64
membres
titulaires
et suppléants
du CA

89
agents
permanents
(83 ETP)

9
sites

Siège de
Saint-Martin-d'Hères
+
Antenne
Nord-Isère
de Bourgoin-Jallieu

7
implantations
médicales

71 réunions paritaires organisées
8 réunions du CA et **65** délibérations adoptées
2 réunions du réseau DRH et **2** réunions du club RH38

21 véhicules **180 000 km** parcourus

140 postes
informatiques

525 connections par jour sur www.cdg38.fr

11 lettres
mensuelles
d'information
« e-CDG Info »
1317 abonnés

270 appels téléphonique par jour en moyenne

FONCTIONNEMENT

Total dépenses
7,990 M€

Total recettes
8,304 M€

Excédent
hors N - 1
0,315 M€

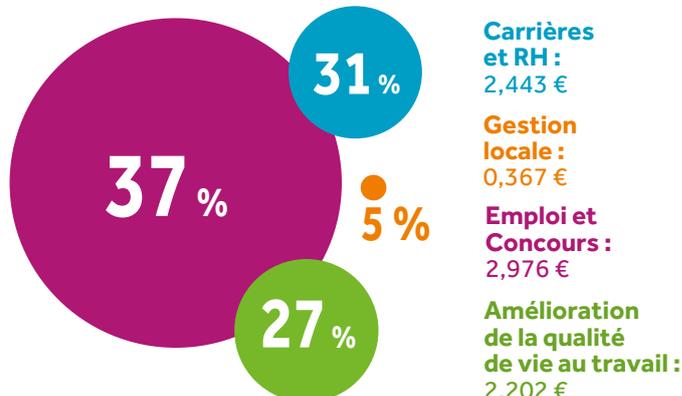
INVESTISSEMENT

Total dépenses
0,229 M€

Total recettes
0,386 M€

Déficit
hors N - 1
0,158 M€

Les dépenses de fonctionnement par politique



Les principaux postes de fonctionnement

DÉPENSES : TOTAL 7,990 M €

Masse
salariale
4,491 M€ **56%**
des
dépenses
de
fonctionnement

-3 % depuis 2016

Salaires des
agents en
missions
temporaires
1,262 M€

-24 % depuis 2016

Charges à
caractère
général
1,156 M€

+1 % depuis 2016

Autres
dépenses
1,080 M€

RECETTES : TOTAL 8,304 M €

Cotisations
obligatoires
4,250 M€ **51%**
des
recettes
de
fonctionnement

+2 % depuis 2016

Recettes des
agents en
missions
temporaires
1,280 M€

-14 % depuis 2016

Cotisations
médecine
professionnelle
1,101 M€

+12 % depuis 2016

Autres
recettes
1,673 M€